

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.
Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.
Par information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1985 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'APPELS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE TRAVAUX

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes Route de Grenoble BP 9007 06201 Nice

Section 1. Identification de l'adjudicataire
Nom complet de l'acheteur : CG des Alpes-Maritimes - Direction de la Construction et du Patrimoine 061
Numéro national d'identification :
Type : SIRET N° : 22200010900016
Code postal / Ville : 06201 Nice
Groupement de commandes : non
Section 2. Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'adjudicataire : <https://www.marches-securites.fr>
Identifiant interne de la consultation : 2022M0318
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'adjudicataire - ou l'utilisation du moyen de communication non communément disponibles : non
Nom du contact : Service des marchés - Tél : +33 497186000 - Mail : marches@departement06.fr

Section 3. Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Se référer au règlement de la consultation
Capacité économique et financière : Se référer au règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles : Se référer au règlement de la consultation
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des offres : Mardi 04 octobre 2022 - 15:30
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : non
Possibilité d'attribution sans négociation : oui
L'adjudicataire accepte la présentation de variantes : non
Critères d'attribution : Prix (70) Valeur technique (30) Sous-critères VT : SC1 La description des moyens humains et matériels et les délais prévisionnels pour la réalisation : 11,151 : SC2 Les dispositions prises en matière de sécurité : 1,110 : SC3 Les dispositions envisagées pour appréhender le chantier de manière environnementale au regard de la charte chantier vert : 1,151

Section 4. Identification du marché
Intitulé du marché : Travaux de remplacement de 2 ascenseurs et 2 monte-charges dans divers collèges du Département
Classification CPV : 45313100
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Travaux de remplacement de 2 ascenseurs et 2 monte-charges dans divers collèges du Département
Lieu principal d'exécution : Département des Alpes Maritimes
La consultation comporte des tranches : non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non
Marché alloué : oui

Section 5. Informations sur les lots
LOT : Lot #1 - 1 Ascenseur collège LARCHET (4 niveaux) Classification CPV : 45313100
Lieu d'exécution du lot : Collège LARCHET All. Laura Boria, 06200 Nice
LOT : Lot #2 - 1 Ascenseur collège LUDOVIC (BREA 13 niveaux) Classification CPV : 45313100
Lieu d'exécution du lot : Collège Ludovic BREA Rue du Collège 06670 Saint-Martin-du-Var
LOT : Lot #3 - 2 Monte-charges Collège PARC IMPERIAL (2 et 3 niveaux) Classification CPV : 45313100
Lieu d'exécution du lot : Cité Mixte PARC IMPERIAL 2 Av. Paul Arène, 06000 Nice

Section 6. Informations complémentaires
Visite obligatoire : non
Autres informations complémentaires :
Visite facultative conseillée : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : recours pour excès de pouvoir : 2 mois à compter de la publication ou notification de la décision administrative et jusqu'à la signature du contrat - recours contractuel : possible jusqu'à la signature du marché - référé contractuel : en application de l'art R 511-7 du code de justice administrative - recours de plein contentieux : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Délai minimum de validité des offres : 180 jours. Les recours doivent être adressés à : Tribunal administratif de Nice 18 avenue des Fleurs CS 81038 06050 Nice Cedex 1.
Date d'envoi du présent avis : 09 septembre 2022

CESSATION DE GARANTIE

CESSATION DE GARANTIE
La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficiait l'entité SAS NS ANTIRES IMMOBILIERE 22 BOULEVARD DAUGOMMIER 600 ANTIRES immatriculée au RCS 90462382 pour son activité de :
GESTION IMMOBILIERE depuis le 12 03 2021 auprès de son garant financier GALIAN Assurance, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créanciers, s'il en existe, doivent être déclarés au siège de GALIAN Assurance, 69 rue Labadie, 75008 PARIS, dans les trois mois de la présente insertion. Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité au profit de l'entité SAS NS ANTIRES IMMOBILIERE pour l'activité de :
-TRANSACATION IMMOBILIERE

DIVERS

EAR SASU au capital de 1 000 euros siège social au 50, Boulevard Stalingrad 06300 NICE RCS NICE 830 095 080

FORMALITES DIVERSES
Le 01 Septembre 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Directeur Général M. Marc MARCHANTOINO Varesse, demeurant 1 impasse Maggio 13010 Marseille. Les formalités seront classées au RCS de NICE.

Pour avis

TOUS LES 2 MOIS, RECEVEZ VOTRE MAG DES ABONNÉS POUR UN MOMENT DE LECTURE PRIVILÉGIÉ

Vous y retrouverez vos courriers, vos témoignages, des recettes, vous pourrez profiter d'invitations...
CE MAGAZINE EST LE VÔTRE !

nice-matin var-matin monaco-matin

AVIS D'ENQUÊTES

DEUXIÈME AVIS
PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MRP

COMMUNE DE GRASSE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R 562-7 et R 562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.

Conformément à l'arrêté F-093-17-R-0021 portant décision après examen du cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de Grasse n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 12 septembre 2022 au 14 octobre 2022 inclus soit 33 jours consécutifs. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), bâtiment 24 bis, 57 Bd Pierre Sémard à Grasse, de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 23 novembre 2021, M. Maurice LESECC (responsable société groupe Michelin en charge des affaires réservées et des relations avec les services de l'Etat en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes

Jour	Heures	Lieu
12 septembre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service Urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 Bd Pierre Sémard 06130 Grasse
27 septembre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 Bd Pierre Sémard 06130 Grasse
5 octobre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 Bd Pierre Sémard 06130 Grasse
14 octobre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 Bd Pierre Sémard 06130 Grasse

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer
Service 042 dans les Alpes-Maritimes
Direction départementale des territoires et de la mer
CADAM - Service déplacements ruelles secondaires - Pôle risques naturels et technologiques
137 boulevard du Mercantour
06298 Nice Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, au service urbanisme de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), bâtiment 24 bis, 57 Bd Pierre Sémard à Grasse, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelle de la CAPG, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisée sécurisée seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant : <https://www.registreedemais.fr/prj-grasse> ou accessible à partir de son ordinateur sur le site de la préfecture ou le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-riques-naturels-previsibles/Dossier-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR d'inondations de la commune de Grasse

Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG)

Service urbanisme
Bâtiment 24 bis
57, Bd Pierre Sémard
06130 Grasse

ou par email à l'adresse suivante : ppr-grasse@registreedemais.fr

Accès aux documents pendant le dossier sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, au service urbanisme de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG), bâtiment 24 bis, 57 Bd Pierre Sémard à Grasse.

À l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- adressée par le Préfet à la mairie de Grasse pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

- tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie électronique pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-riques-naturels-previsibles/Dossier-d-enquete-publique>

nice-matin UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS MARCHÉS PUBLICS
www.cfo-legalis.com www.nicematinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS
Adressez vos demandes par mail

Tel. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

Gilletta nice-matin

L'empreinte du ciel étoilé
Cyrille Baudouin
Anthony Turpaud

24 x 32 cm
176 pages
papier FSC
édition reliée
39,50 €

Forteresses des frontières
Claude Raybaud
Sébastien Botella

21 x 26 cm
128 pages
papier FSC
édition brochée
21 €

Bellef, Nice & son vin
Véronique Thuin-Chaudron
Laurent Costantini

23 x 27 cm
152 pages
papier FSC
édition reliée sous jaquette
35 €

En vente en librairie et maison de presse

www.editionsgilletta.com

206081

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2022, avis de constitution d'une SAS dénommée : TIGRAX

Capital : 5 000 €.
Siège social : 930 route des Dolines, 06560 VALBONNE

Objet : 1) La fabrication, le transport et le « trading » de biostimulants sur le marché global, comprenant tout type d'engrais, de fertilisants, de produit chimique, de substance nutritive et de croissance pour plante, de fongicide, d'acaricide et d'insecticide, destinés ou non pour l'agriculture pour une utilisation domestique et/ou horticole.

2) La fabrication, le transport et le « trading » sur le marché global de produits pour l'amendement et de conditionneurs de sol à usage agricole.

3) La fabrication, le transport et le « trading » sur le marché global de compositions chimiques servant entre autres, au traitement d'eau de piscines et dans le cadre de l'industrie cosmétique.

4) La fabrication, le transport et le « trading » sur le marché global de désinfectants à usage hygiénique, ménager et vétérinaire, entre autres.

5) Toute activité de « trading » sur le marché global de substances, aliments et boissons diététiques à usages médicaux ou vétérinaires comprenant les compléments nutritionnelles et alimentaires et/ou contenant des protéines de collagène à usage médical ou vétérinaire et des suppléments de vitamines et de minéraux.

6) Toute activité de « trading » sur le marché global de boissons non alcoolisées dont l'eau, l'eau aromatisée, le jus, les boissons vitaminées et les boissons énergétiques à usage non médical.

7) Tout service de conseil en matière de « supply Chain » et achat des matières premières, fret maritime et machines de production.

8) Tout service de conseil en matière de jeux vidéo, de jetons non fongibles (NFT), de blockchain, de développement de software et toute autre activité de conseil pouvant se rapporter à une activité sur le marché du digital.

Durée : 99 ans.
Président : VANDEN BERGHE Hendrik,
2 chemin du Moulin 06650 OPIO
Immatriculation au RCS GRASSE.

206083

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC

14, rue Georges Dufaüd - 58000 NEVERS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SIMONNEAU IMMOBILIER
Société civile au capital de 1 000 €uros
Siège social : 739 chemin des Sausses, 06640 SAINT-JEANNET
483 456 695 RCS GRASSE

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 03 août 2022 que le siège social a été transféré du 739 chemin des Sausses, 06640 SAINT-JEANNET au 1760 route d'Orléans, 18230 SAINT-DOULCHARD.

Pour avis, le gérant, Philippe SIMONNEAU.

206088

I&G

SARL au capital de 1 000 €
38 rue Smolett, 06300 NICE
RCS NICE 911 613 255

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 08/09/2022, prenant effet le 08/09/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 19 boulevard Carabacel, 06000 NICE. Validation : RCS NICE. Pour avis. Les associés.

206071



**PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE GRASSE**

2^{ème} AVIS - ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATIONS

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2022, l'ouverture d'une enquête publique pour le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations a été ordonnée. Le projet de PPR peut être modifié à l'issue des consultations prévues aux articles R.562-7 et R.562-8 du code de l'environnement. Si ces modifications remettent en cause l'économie générale du projet de plan, une nouvelle enquête publique sera organisée sur la base du projet de PPR modifié.

Par suite, le projet de PPR est approuvé par Monsieur le préfet des Alpes-Maritimes.
Conformément à l'arrêté F-093-

17-P-0021 portant décision après examen au cas par cas sur l'éligibilité à l'évaluation environnementale, le plan de prévention des risques d'inondations de la commune de GRASSE n'est pas soumis à l'évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant au projet de PPR sont intégrées dans le dossier d'enquête publique du projet de PPR.

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre État membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du 12 septembre 2022 au 14 octobre 2022 inclus (soit 33 jours consécutifs). Pendant toute la durée de l'enquête, les

observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé au service urbanisme de la Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE (CAPG), bâtiment 24 bis, 57 bd Pierre Sémard à Grasse, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Le tribunal administratif de Nice a désigné en date du 23 novembre 2021, M. Maurice LESECC (responsable sûreté groupe Michelin en charge des affaires réservées et des relations avec les services de l'État en retraite), comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

JOUR	HEURES	LIEU
12 septembre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 bd Pierre Sémard, 06130 GRASSE
27 septembre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 bd Pierre Sémard, 06130 GRASSE
5 octobre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 bd Pierre Sémard, 06130 GRASSE
14 octobre 2022	de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Service urbanisme de la CAPG bâtiment 24 bis 57 bd Pierre Sémard, 06130 GRASSE

La personne responsable du projet est :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer, Service de l'Etat dans les Alpes-Maritimes, Direction départementale des territoires et de la mer CADAM - Service déplacements risques sécurité / Pôle risques naturels et technologiques
147 boulevard du Mercantour
06286 NICE Cedex 3

Chaque demande écrite devra préciser le nom du demandeur, ses coordonnées et les références des parcelles cadastrales concernées.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, au service urbanisme de la Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE (CAPG), bâtiment 24 bis, 57, Bd Pierre Sémard à GRASSE, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituels de la CAPG, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, et consigner ses observations et propositions sur le

registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique dématérialisé sécurisé seront également disponibles de manière complémentaire depuis le lien suivant :

<https://www.registredemat.fr/ppri-grasse>

ou accessible à partir du lien disponible sur le site de la préfecture où le dossier d'enquête publique est par ailleurs consultable :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

Les observations et remarques peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur sous enveloppe fermée, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique relative au projet de PPR d'inondations de la commune de GRASSE.

Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE (CAPG)
Service urbanisme
Bâtiment 24 bis
57, bd Pierre Sémard
06130 GRASSE

ou par email à l'adresse suivante :

ppri-grasse@registredemat.fr

L'accès aux documents détaillés ci-dessus sera enfin possible sur un poste informatique mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 14 octobre 2022 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi, au service urbanisme de la Communauté d'agglomération du Pays de GRASSE (CAPG), bâtiment 24 bis, 57 bd Pierre Sémard à GRASSE.

A l'issue de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera :

- Adressée par le Prêt à la mairie de GRASSE pour y être, sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

- Tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture des Alpes-Maritimes et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes accessible à l'adresse :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Les-projets-des-plans-de-prevention-des-risques-naturels-previsibles/Dossiers-d-enquete-publique>

206099

CHANGEMENT DE NOM

Madame Kristel HEIBY demeurant à 6 chemin de St-Marc, 06130 GRASSE, née le 06/08/1979 à TOULON, France, agissant au nom de ses deux enfants mineurs, PIEMONTE Elyne née le 25 août 2009 à GRASSE et PIEMONTE Nicola né le 19 décembre 2013 à GRASSE, Ils porteront le nom de HEIBY. Dépose une requête auprès du Garde des Sceaux. Pour avis. Le représentant légal.

206078

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/54 - Par jugement en date du 5 septembre 2022, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a : Renouvelé la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 21 février 2023 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au nom de Monsieur Julien PIETRI - Kinésithérapeute, 6 rue Bottero, 06300 NICE. Pour extrait conforme. NICE, le 5 septembre 2022. Le greffier.

206158

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI STELLA société civile immobilière au capital de 1 000 €uros. Siège social : 26 rue de Smolett, 06300 NICE - 453 751 125 RCS NICE.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2022, il résulte que : Le siège social a été transféré au 4 boulevard de Cimiez, 06000 NICE, à compter du 5 juillet 2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS NICE. Pour avis.